

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document BE-BIO-01.056-0005901.2025.004				I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom ARVESTA ANIMAL NUTRITION BV Adresse Aarschotsesteenweg, 84. 3012 Louvain Pays Belgique Code ISO BE		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité CERTISYS (BE-BIO-01) Adresse Square de Meeùs - De Meeùssquare 35, 1000, Bruxelles Pays Belgique Code ISO BE				
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché 						
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique 						
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
	I.7 Date, lieu Date 13 février 2025 14:02:24 +01 (Europe/Brussels)		Nom et signature CERTISYS		I.8 Validité Certificat valable du 22/01/2025 au 31/03/2028		
	Lieu Bruxelles (BE)						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	FR: Aliments et matières premières pour animaux EN: Animal feed and raw materials for animal feed	Biologique	
	FR: Céréales et matières premières pour animaux EN: Cereals and raw materials for animal feed	Biologique	
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
	Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	Proxani Site de Production Hombourg (Certisys Ref: 4998106_S5028806) Rue de la Station, 47 4852 Plombières	Distribution / Mise sur le marché	-
	Proxani Site de Production Hombourg (Certisys Ref: 4998106_S5028806) Rue de la Station, 47 4852 Plombières	Préparation	-
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		BELAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://www.certisys.eu/wp-content/uploads/2024/11/093-PROD-15-F-N-E.pdf	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.9 Autres informations Certisys Ref: 4998106
	FR:
	Type de vente: - Business to Consumer - Business to Business
	Manipulation physique des produits: - L'opérateur manipule physiquement les produits
	EN:
	Type of sale: - Business to Consumer - Business to Business
	Physical handling of products: - The operator physically handles the products
	FR: Répertoire complémentaire des produits
	Aliments pour animaux pouvant être utilisés en agriculture biologique conformément aux règlements 2018/848 et 2021/1165 - Aliments et matières premières pour animaux
	EN: Additional product directory
	Feed which may be used in organic farming according to Regulations (EC) N° 2018/848 and (EC) 2021/1165 - Animal feed and raw materials for animal feed

DÉLIVRÉ